

RAPPORT MORAL ASSEMBLEE GENERALE du 03 MARS 2016

C'est un incroyable défi que nous avons accepté de relever ensemble, en ce début d'année 2015. Le petit groupe de bénévoles qui s'est constitué, animé par la volonté d'aider et de fédérer tous ceux qui s'étaient fait escroqués par Geteasy, s'est très vite mis au travail pour se doter d'une structure juridique sous type associatif qui répondait le mieux à nos objectifs. Nous voulions rassembler le plus de personnes possibles et rendre accessible nos actions au plus grand nombre. C'est pourquoi nous fixâmes le montant de la cotisation à la somme modique de 25€/adhérent.

Nous nous réunissions par skype, plusieurs fois par semaine les premiers mois et durant de longues heures le soir, afin de coordonner nos efforts, notre méthode et nos actions. Spontanément ces réunions se sont élargies de la participation de professionnels qui nous apportèrent leur connaissances et compétences dans les domaines spécifiques de la communication, du droit ou de l'informatique.

Avec un peu d'aide financière de quelques membres bienfaiteurs, nous avons un capital qui nous permit de lancer la création d'un site internet, outil de communication indispensable pour toucher les membres et futurs membres en France et à l'étranger.

Il nous a fallu construire sous les critiques, les amalgames faciles, les comparaisons idiotes. Quelques sites internet ou blogs se déchainaient, comme si la cause de cette escroquerie se prolongeait, pour certains esprits simplistes, dans nos efforts et notre association. A aucun moment nous n'avons douté du bien fondé de notre démarche, soutenus par un nombre grandissant de membres qui nous rejoignaient. Notre ligne de conduite a toujours été de ne pas répondre aux attaques diverses, mais de continuer à consolider notre édifice commun, axés sur une volonté partagée et indéfectible de poursuivre pour les centaines de personnes dans le doute, la peur ou les difficultés financières qui constituaient, déjà, le cœur palpitant de UNASIM.

Pourtant les obstacles furent nombreux dès le dépôt des statuts, pour le quel une personne mal intentionnée est allée jusqu'à semer le doute auprès du maire qui accueillait le siège social de notre association, si naturellement.

Qu'importe! nous enjambions chacune des entraves placées en travers de notre chemin, plus forts et plus déterminés encore.

Sitôt notre site internet en ligne, des centaines de mails arrivèrent, par jours, de membres inquiets en quête d'information, nous offrant leur témoignage, ou cherchant tout simplement à exprimer, à lâcher leur douleur et la situation dramatique dans laquelle certains se débattaient. Nous primes alors conscience de la détresse immense qui submergeait des familles entières, des dégâts psychologiques, outre l'aspect purement financier, qu'avaient provoqués les responsables de cette gigantesque escroquerie.

Nous répondions à chacun, souvent très tard dans la nuit, à disposition pour les aider à comprendre, à ne pas douter que la justice existe et que les vrais coupables devaient rendre compte, ainsi que pour les soutenir. Rien n'est plus redoutable que d'affronter la solitude quand on vit une situation dramatique.

Les objectifs déterminés par le bureau étaient triples:

- enclencher une action en justice.
- contrôler la proposition VIC, insufflée par Antonio LOIOS.
- conforter un outil de communication et d'information entre tous les membres : de notre site , en passant par le forum, les mails dédiés, jusqu'aux Visio- conférences.

Nous nous attachâmes les services du cabinet d'avocat parisien de M° Bourdon. Elle nous aida dans cette construction initiale et entra en contact avec les dirigeants de VIC afin de contrôler, dans un premier temps, les fameux contrats qui justifiaient d'une activité économique réelle. Elle envisagea les modalités d'une action en justice pour nos membres .Elle recensa les attaques dont nous faisons l'objet afin de prévoir une action en diffamation.

Ce dernier point fit l'objet d'une mise en demeure officielle, adressée à nos plus virulents détracteurs. Cela suffit à calmer leur ardeur déplacée et nauséabonde et nous avons choisi de ne pas poursuivre en justice, décidés à utiliser notre énergie sur la recherche des vrais coupables et sur la fiabilité de l'alternative VIC, alors proposée.

Le projet de plainte contre X fut décidé, dans l'objectif d'aller chercher tous les coupables et de ne pas se limiter à une action en justice contre certaines personnes connues de tous. M° Bourdon la rédigea dans cet axe. Nous savions déjà que feu la société GE était un rouage d'une plus grande machination et que les responsabilités s'élargissaient vers des pays et des personnes que nous découvrions alors.

Mais cette plainte est importante car elle permet, de plus, à chacun de nos membres, de déclaré avoir été trompé et donc de se positionner en victime de cette escroquerie. Elle permet à chacun de demander le remboursement des sommes volées et de prétendre à une éventuelle indemnisation. C'est pourquoi, le bureau de notre association voulait impérativement que cette procédure soit accessible au plus grand nombre. Le cout devait être très faible et ne devait pas dépasser 10€/membre.

Le seul moyen d'y arriver, outre la volonté de notre cabinet d'avocat d'y adhérer, était d'utiliser notre outil informatique par un dépôt de plainte en ligne qui économiserait un temps considérable et permettrait donc de résoudre la douloureuse équation temps/argent. Techniquement, cela n'a jamais été réalisé à cette échelle, nous étions alors près de 4000 membres. Certains ont travaillé d'arrache-pied, durant de longues semaines pour élaborer ce que vous connaissez maintenant.

Cela marqua un point important dans l'histoire d'UNASIM : Nous avons réussi, à force de pugnacité, de persévérance et grâce à nos moyens, en réunissant le travail de compétences indiscutables tant au niveau juridique que technique, à proposer un dépôt de plainte contre X pour 10€ seulement, en un temps record.

Dans le même temps, notre cabinet d'avocat tentait de clarifier la proposition VIC. Les contrats reçus ne pouvaient être validés, à défaut de l'identité des entreprises contractantes. le projet d'un protocole d'accord de remboursement fit feu de paille, la présentation d'un business plan n'aboutit pas. Notre rencontre avec les dirigeants de VIC, sur Paris, ne fit guère progresser la situation, malgré les promesses données.

Pour autant, nous voulions aller jusqu'au bout de cette analyse, même s'il ne restait qu'un mince espoir d'aboutir. Nous décidâmes alors de travailler avec un cabinet d'avocats internationaux, mieux armé pour affronter une telle situation. M° Chronowski et ses collaborateurs nous rejoignaient alors, en remplacement de M° Bourdon.

je tiens ici, au delà de la relation professionnelle qui nous lit, à saluer les compétences professionnelles de M° Chronowski, ses capacités d'écoute et souligner la qualité de notre relation portée par des valeurs partagées de justice et par cette volonté sans faille de poursuivre pour aboutir, dans l'intérêt essentiel de chaque adhérent.

Nous développerons, dans le rapport d'activité le travail réalisé et la stratégie mise en œuvre.

Il est important que vous sachiez, pour compléter ce rapport, que l'handicap le plus important que nous dûmes affronter en matière de communication vers les adhérents fut l'impossibilité de vous expliquer ce que nous savions. Les enjeux sont trop importants, le contexte trop sensible, la stratégie prépondérante, pour courir le risque d'anéantir le travail de nos avocats, en dévoilant certaines informations .

Cette année fut riche, vous l'avez vécu également. Certains moments furent difficiles, car nous touchions les limites du bénévolat dans un contexte où les solutions à mettre en œuvre devaient l'être rapidement. L'avenir de milliers de personnes, la crédibilité de nos actions dépendaient de notre réactivité. Les bénévoles du bureau ont donné de leur temps et de leur énergie sans compter, sans aucune forme de rémunération, avec des conséquences parfois lourdes pour certains. Mais notre idéal, le sens de ce que nous réalisons, de ce que nous donnons, et les formidables rencontres que nous avons faites, sont un incroyable moteur.

Nous avons réalisé ce que beaucoup croyaient impossible, avec une équipe de personnes dévoués et passionnés, rassemblant près de 5000 adhérents. Cette année n'est qu'une étape; primordiale, certes, car elle marque la mise en place et le démarrage d'actions très importantes pour l'avenir. L'essentiel de la construction est réalisé et financé. L'année qui a débuté est prometteuse et doit pousser, renforcer encore cet élan initial autour d'une équipe renouvelée porteuse de nos valeurs.

Je vous remercie pour votre soutien et votre fidélité.

Gilles GRENIER